MAEC SYSTÈME

ADAPTÉE AUX ZONES INTERMÉDIAIRES « POLYCULTURE-ÉLEVAGE »

Elle accompagne l'évolution des pratiques des exploitations de polyculture-élevage dans le contexte spécifique des zones intermédiaires (sols à potentiel limité).

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ À LA MAEC ZONES INTERMÉDIAIRES POLYCULTURE-ÉLEVAGE

Je suis en **zones intermédiaires** → j'ai **- de 80 % de grandes cultures** dans ma SAU → Je suis **ELIGIBLE !**

ZONES INTERMÉDIAIRES DES VOSGES

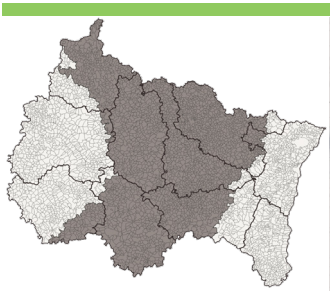

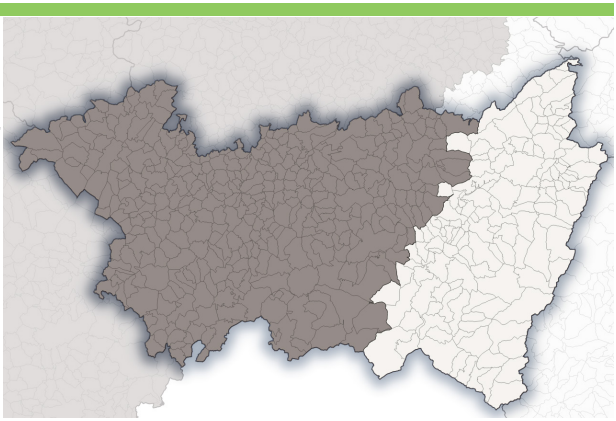

Pour plus d'informations : rendez-vous sur le site de votre chambre d'agriculture

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

CHAMBRES D'AGRICULTURE GRAND EST

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DE LA MAEC ZI POLYCULTURE-ÉLEVAGE

J'engage au moins **90%** de mes **TERRES ARABLES**

CULTURES BNI (= BAS NIVEAU D'IMPACT)

Sarrasin, chanvre, sorgho, tournesol, soja, lupin, prairies temporaires, associations légumineuses/céréales + toutes cultures éligibles à la MAEC et certifiées bio ou en cours de conversion bio

Cultures BNI ou légumineuses ≥ 30 % des terres arables

RETOUR D'UNE MÊME CULTURE

Sur au moins 90 % des terres arables

Interdiction de retour d'une même culture 2 années de suite
sauf pour les légumineuses pluriannuelles et prairies temporaires

ASSOLEMENT SUR 5 ANS

Sur au moins 90 % des terres arables

Au minimum par parcelle :

- **1 culture d'hiver**
- **1 culture de printemps**
- **1 BNI ou légumineuse**

OU

Au minimum par parcelle 2 ans de :

- **Légumineuses pluriannuelles**
- **ou prairies temporaires**

IAE (= INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUE)

Liste des éléments et coefficients d'équivalence identiques à ceux de la BCAE 8

IAE ≥ 3 à 4 % des terres arables
Zéro produits phytosanitaires et engrais minéraux

À partir de la 2ème année d'engagement
Couvert mellifère ≥ 1 % des surfaces engagées

À partir de la 4ème année d'engagement
Haies ≥ 0,2 % des surfaces engagées

RÉMUNÉRATION

69 € / ha de terres arables engagées | Plafond de 10 000 € (avec transparence GAEC)